



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

La Secrétaire d'État

Luxembourg, le 2 octobre 2017

Le Ministre de l'Économie  
à  
Monsieur le Ministre aux  
Relations avec le Parlement

**L-2450 LUXEMBOURG**

Réf. : Co/QP31760-03/JM-md

**Objet:** Question parlementaire N° 3176 du 28 juillet 2017 de l'honorable député Monsieur André Bauler

---

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Monsieur le ministre de l'Économie à la question parlementaire sous objet, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Pour le Ministre de l'Économie,  
La Secrétaire d'État,

Francine Closener

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : [judith.meyers@eco.etat.lu](mailto:judith.meyers@eco.etat.lu)

**Réponse de Monsieur le Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie, Etienne Schneider à la question parlementaire nr 3176 du 28 juillet 2017 du député André Bauler**

---

Le *Baumwipfelpfad* dans la Sarre est sans aucun doute une réelle attraction touristique de même que l'*Aquatower* de Berdorf, qui a fait l'objet d'une subvention de la part du ministère de l'Economie lors des exercices 2015 et 2016 via le neuvième plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique. En effet, le ministère de l'Economie n'est pas à l'initiative de tels projets d'infrastructure touristique mais poursuit une politique de soutien aux acteurs désireux de réaliser des projets ayant un intérêt touristique par le biais de subventions en capital.

C'est dans cet état d'esprit que la Secrétaire d'Etat à l'Economie, Francine Closener, a procédé à des appels à projets dans le cadre de l'élaboration du dixième plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique pour la période 2018-2022. Ce projet de loi a été déposé à la Chambre des députés avant l'été, ensemble avec le programme d'équipement de l'infrastructure touristique regroupant les projets soumis.

L'exécution de projets d'équipement de l'infrastructure touristique régionale à réaliser par des communes, des syndicats de communes, des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative, des fondations, des fédérations, des groupements d'intérêt économique et des associations sans but lucratif membres d'un Office régional du tourisme, la Ville de Luxembourg et le Luxembourg City Tourist Office asbl, ainsi que par des investisseurs privés, peut être subventionnée via le plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique.

Comme pour tout autre projet touristique, le porteur de projet d'une infrastructure touristique soumet une demande de subventionnement au ministre de l'Economie. Sur base d'un avis, ce dernier accorde, le cas échéant, une subvention au projet en question conformément aux dispositions légales en vigueur. L'aide financière est allouée sous forme de subventions en capital sans que l'aide totale ne puisse dépasser 50% du montant susceptible d'être subventionné.

A titre exceptionnel et sur proposition motivée du ministre de l'Economie, le gouvernement peut octroyer, en complément aux subventions déterminées ci-dessus, des aides spéciales, au cas où la création d'une infrastructure touristique régionale s'impose et que les moyens financiers du porteur du projet sont insuffisants, ou si la création des infrastructures à réaliser présente un intérêt national.